

Nouveau service !

CONTRIBUER AU MAINTIEN EN EMPLOI



Prévention santé au travail **85**

RESTEV

LA PDP, C'EST QUOI ?

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) a pour objectif d'anticiper tout risque de rupture entre votre salarié et son emploi, lié à son état de santé.

Le RESTEV vous propose un accompagnement pour faciliter le maintien en emploi de votre salarié :

- ✔ Soit vers son emploi initial, avec parfois des adaptations de postes nécessaires,
- ✔ Soit vers un autre emploi dans votre entreprise, en effectuant un travail de réflexion en amont sur ses compétences, les formations possibles et les opportunités réalistes existantes,
- ✔ Soit vers un autre emploi, identique ou différent, dans une autre entreprise, compatible avec la réalité du marché du travail, les attentes du salarié, ses compétences et son état de santé.

PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

DANS QUELS CAS CONTACTER LA CELLULE PDP ?

- ✔ Vous avez un salarié en arrêt de travail depuis plusieurs mois et vous n'avez pas de nouvelles ?
- ✔ Votre salarié est en arrêt de travail et vous êtes inquiet sur sa capacité à pouvoir reprendre son poste de travail ?
- ✔ Votre salarié est plusieurs fois par an en arrêt de travail sur de courtes durées et exprime des difficultés à son poste ?

LES ETAPES DE LA DEMARCHE

Contactez notre cellule PDP, elle réalisera un premier point téléphonique avec vous sur la situation, afin de caractériser votre besoin.



En lien avec le médecin du travail, la cellule PDP vous proposera un accompagnement adapté : entretien individuel entre votre salarié et la chargée de cellule PDP, rendez-vous de liaison en entreprise, visite médicale à enclencher.



La cellule PDP vous accompagnera dans la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'actions (étude de poste, essai encadré, orientation vers un partenaire du maintien en emploi etc.).



↳ *Contactez-nous :*

✉ e.brunelliere@restev.fr